

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de **la séance extraordinaire du Conseil** tenue à huis clos, sous forme de visioconférence, à 16 h en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le lundi, 6 avril 2020.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière par intérim	Marie-Claude Themens
	Le directeur général	Guy Benedetti

**À 16 h, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.**

**Seul le maire est présent dans la salle, tous les autres participants sont en visioconférence.**

**1 CORRESPONDANCE OFFICIELLE**

**1.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 907**

Dépôt du procès-verbal de correction du Règlement numéro 907 rédigé par la greffière par intérim.

**1.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923**

Dépôt du procès-verbal de correction du Règlement numéro 923 rédigé par la greffière par intérim.

**2 SERVICES JURIDIQUES**

**2020-04-100**

**2.1 TENUE DES REGISTRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

CONSIDÉRANT les diverses mesures prises par le gouvernement du Québec visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 *Loi sur la santé publique* (chapitre S-2.2) ;

CONSIDÉRANT que la réalisation des projets d'infrastructures constitue une priorité pour la Ville puisqu'elle doit être appuyée par les 2/3 du Conseil ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel prévoit un processus de consultation alternatif pour des projets prioritaires ;

CONSIDÉRANT que toute décision prise suite à cette procédure de remplacement n'est pas soumise à l'approbation des personnes habiles à voter ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU

D'autoriser la tenue de registre par voie électronique pour les règlements d'emprunts suivants :

- 925 – Règlement décrétant des travaux pour la mise aux normes et la réfection de la piste cyclable au nord de l'Autoroute 640 et la réfection d'une partie de la passerelle Bouthillier ainsi qu'une dépense et un emprunt de 907 000 \$ pour en payer les coûts ;
- 927 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation pour les programmes de réfection des infrastructures – eau potable et eaux usées, de réfection du réseau pluvial, de réfection du réseau routier (chaussées), de réfection des bâtiments et de réaménagement des bureaux et un emprunt de 3 360 000 \$ pour en payer les coûts ;
- 928 - Règlement décrétant des travaux de réfection et de maintien de la structure du pont des Vignobles ainsi qu'une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour en payer les coûts;

De mandater la greffière par intérim ou l'assistante-greffière pour émettre un avis public conformément à l'arrêté ministériel en invitant les citoyens désirant faire un commentaire écrit sur ces projets qu'ils ont un délai de 15 jours de la date de l'avis pour le transmettre à l'adresse courriel suivante : [registres@ville.rosemere.qc.ca](mailto:registres@ville.rosemere.qc.ca)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

### **4 CLÔTURE**

#### **2020-04-101**

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, la séance est levée à 16 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram  
Maire

Marie-Claude Themens  
Greffière par intérim